



# La jurisprudence du culte, en images

Simplification et enseignement des règles de l'islam

La purification

La prière

Le jeûne

L'aumône légiférée  
(Zakât)

Le pèlerinage



Dr . Abdullah Bahmmam

Equipe de traduction (Hors CD):

Abou Souleyman Al-Faransy  
Bouchaib Msouhli

La prière des excusés

# 13 La prière de ceux ayant une excuse

## Ceux ayant une excuse

La maladie, le voyage et la peur [sont des excuses à prendre en compte pour les prieurs].

## La prière du malade

Le malade doit prier selon sa capacité. Ainsi, s'il peut le faire comme la personne en pleine santé, qu'il le fasse. Mais s'il est n'en est pas capable, alors qu'il la prie comme il le peut.

Le malade doit prier debout, si cela lui est possible. Sinon, qu'il prie assis, et s'il ne peut pas s'asseoir, alors allongé sur le flanc, et tout cela en se dirigeant vers la Qibla. Et si rien de tout ce qui précède ne lui est possible, alors qu'il prie selon ses capacités.

Et la preuve de ce qui précède réside dans la parole d'Allah, Exalté Soit-Il:

{Craignez Allah, donc autant que vous pouvez} [At Taghaboun 16], mais également dans la parole du Prophète, Paix et Salutations d'Allah sur lui, a 'Imran Bin Housayn, qu'Allah soit satisfait de lui: «Prie debout, et si tu ne peux pas le faire, alors prie assis, et si tu ne peux pas, alors prie allongé sur le flanc» (Rapporté par Al Boukhari).

## Quelques règles de la prière du malade

1. Si le malade prie assis, mais est en mesure de dans son temps.
2. S'il prie assis et qu'il ne peut pas faire le soujoud, alors qu'il se penche, en faisant l'inclinaison un peu moins basse que pour le soujoud. Et s'il ne peut pas le faire avec son corps, alors qu'il se

## Le contenu

### Définition des excuses pour le prieur

1. La prière du malade
2. Quelques règles de la prière du malade
3. La prière du voyageur
4. La définition du voyage
5. La prière du voyageur dans un autocar
6. Le regroupement de deux prières
7. La prière de la peur
8. La façon d'accomplir la prière de la peur

contente de le faire avec sa tête. Qu'il fasse de même lorsqu'il prie allongé sur son dos.

3. S'il est difficile pour le malade de se purifier pour chaque prière, ou bien qu'il lui est difficile d'accomplir les prières dans leurs temps fixés, alors il lui est permis de regrouper le Dhohr avec le Asr et le Maghrib avec la 'Icha.

4. La prière demeure obligatoire pour le malade quoi qu'il se produise, tant qu'il est conscient, et il ne doit pas la négliger et doit tout faire pour l'effectuer dans son temps.



## La prière du voyageur

Il est légiféré pour le voyageur de raccourcir la prière de quatre unités (le Dhohr, le Asr et la 'Icha) à deux unités, et de regrouper les prières du dhohr et du Asr ensemble et d'en faire de même entre le Maghrib et la 'Icha, car Allah, Exalté Soit-Il a dit:

{Et quand vous parcourez la terre, ce n'est pas un péché, pour vous de raccourcir la Salâ, si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve, car les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré.} [An Nisa 101].

Il est également possible de faire cela dû à ce qui a été affirmé par Anas Bin Malik, qu'Allah soit satisfait de lui, qui a dit: «Nous sommes sortis avec le Messenger d'Allah, Paix et Salutations d'Allah sur lui, de Médine vers la Mecque, et il dirigeait la prière pour nous en deux unités et ce, jusqu'à notre retour»(Rapporté par An Nassaïy).

Ce qui est considéré comme étant un voyage

Tout ce qui est habituellement considéré comme étant un voyage dans les us et coutumes est considéré comme tel, et il est alors permis de raccourcir les prières durant celui-ci.

## Le raccourcissement de la prière

1. La possibilité de raccourcir la prière prend effet dès qu'il quitte la ville où il habite. En effet, le Prophète, Paix et Salutations d'Allah sur lui, ne l'a fait qu'après avoir quitté la ville.

2. Si le voyageur arrive dans une ville ou un pays et désire y séjourner quatre jours ou plus, alors il doit effectuer ses prières comme lorsqu'il est résident. S'il pense y rester moins longtemps, alors il lui est permis de raccourcir ses prières. Toutefois, s'il ne connaît pas la durée de son séjour, il lui est permis

de raccourcir ses prières jusqu'à son retour, même si la durée dépasse quatre jours.

3. Le voyageur doit compléter sa prière s'il l'a prié derrière un imam résident et ce, même s'il n'a attrapé avec lui qu'une seule unité.

4. Si un résident fait la prière derrière un imam voyageur qui raccourcit la prière, alors il lui faut compléter sa prière, après le salam de l'imam.



## Le regroupement entre deux prières

1. Il est permis au voyageur et au malade de regrouper le Dhohr et le Asr dans le temps d'une de ces deux prières, et entre le Maghrib et la 'Icha dans le temps d'une de ces deux prières. S'il les regroupe à l'heure de la première, l'on dira alors qu'il a avancé leur regroupement, et s'il les regroupe à l'heure de la deuxième, alors l'on dira qu'il a retardé leur regroupement.

2. Le regroupement à cause de la pluie:

Il est possible, pour celui qui fait la prière dans la mosquée, de regrouper deux prières à cause d'une



averse, si celle-ci entraîne une difficulté ou une gêne réelle. Quant à celui qui prie chez lui, comme cela est le cas pour les femmes, alors il ne leur est pas permis de regrouper ses prières.

3. Il n'est pas obligatoire que le raccourcissement et le regroupement s'effectuent en même temps, car il peut arriver qu'il regroupe et raccourcisse en même temps, comme il peut arriver parfois qu'il regroupe mais ne raccourcisse pas.

## La prière du voyageur dans un autocar

1. S'il s'agit d'une prière surrogatoire, alors elle est valide en toutes circonstances, avec ou sans excuse, «car le Messenger d'Allah, Paix et Salutations d'Allah sur lui, pria sur sa monture, là où elle se dirigeait.»(Rapporté par Al Boukhari)

2. S'il s'agit d'une prière obligatoire, alors elle n'est valide que s'il ne peut pas descendre de son moyen de transport, ou s'il craint qu'une fois descendu de celui-ci il ne puisse plus y remonter, ou bien parce ce qu'il a peur d'un danger etc.

Cas de figure:

A. S'il peut se diriger vers la Qibla, s'incliner et faire le soujoud, comme dans un bateau par exemple, alors il doit prier comme il le fait habituellement, car il peut l'effectuer correctement.



B. S'il peut se diriger vers la Qibla, mais ne peut ni s'incliner ni faire le soujoud, alors il doit se diriger vers la Qibla, pour le takbir de sacralisation, puis prier là où se dirige le bus en faisant signe de sa tête pour l'inclinaison et le soujoud.

## La prière de la peur

La prière de la peur est légiférée dans toute bataille permise, en résidence ou en voyage, comme le prouvent le Coran et la tradition Prophétique:

1. Allah, Exalté Soit-Il a dit:

{Et lorsque tu (Muhammad) te trouves parmi eux, et que tu les diriges dans la Salâ, qu'un groupe d'entre eux se mette debout en ta compagnie, en gardant leurs armes. Puis lorsqu'ils ont terminé la prosternation qu'ils passent derrière vous et que vienne l'autre groupe, ceux qui n'ont pas encore célébré la Salâ. A ceux-ci alors d'accomplir la Salâ avec toi, prenant leurs précautions et leurs armes..}

[An Nisa 102].

2. Dans la tradition Prophétique : Le Messager d'Allah, Paix et Salutations d'Allah sur lui, l'a effectué avec ses compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, et ils l'ont effectué après lui.

## La façon d'accomplir la prière de la peur

La peur n'influence pas le nombre d'unités si la prière est effectuée en résidence et elle garde donc sa forme habituelle. En revanche, lors d'un voyage, elle est raccourcie.

En fait, ce sont certaines caractéristiques de la prière qui vont diverger. Et de multiples manières de l'accomplir ont certes été rapportées, et toutes sont permises.

Quant à la nature de la peur conduisant à accomplir cette prière, elle ne sort pas du cadre des deux situations suivantes:

### La première situation: la situation où l'on craint l'offensive d'un ennemi:

La prière de la peur s'accomplit alors d'une des façons rapportées du Prophète, Paix et Salutations d'Allah sur lui, et la plus connue d'entre elles est celle qui est citée dans le hadith de Sahl Bii Abi Hathamah, qu'Allah soit satisfait de lui, et qui est la suivante: l'imam divise l'armée en deux groupes : un qui se dresse devant l'ennemi pour le surveiller, et un autre groupe qui prie derrière lui une unité de prière. Puis, lorsque l'imam se relève pour la deuxième unité, le groupe qui priait avec lui se sépare de ce dernier et les prieurs complètent leur prière eux-mêmes, en la concluant par le salam et en allant faire face à l'ennemi. Puis, l'autre groupe [qui faisait face à l'ennemi] vient alors rejoindre l'imam qui les a attendu pour effectuer sa deuxième unité, qui est en fait la première pour le groupe venant de le rejoindre. Et lorsqu'il s'assoie pour le tachahhoud, ils se relèvent et finissent seuls leur prière. Quand ils parviennent au tachahhoud, l'imam qui les a attendu dans cette position passe le salam et ils en font alors de même.

Cette situation concerne la prière du Fajr, soit en voyage, soit en résidence. Maintenant, s'il est résident, ou bien qu'il prie la prière du Maghrib, alors il prie avec le premier groupe deux unités. Après celles-ci, ils le quittent pour finir leur troisième unité seuls puis font le salam. L'autre groupe va alors venir rejoindre l'imam et prier avec lui l'unité restante. Une fois celle-ci accomplie, ils se séparent de lui et complètent leurs unités restantes tandis que l'imam les attend en position assise. Lorsqu'ils arrivent au dernier tachahhoud, il fait alors le salam et ils le font après lui.

### La deuxième situation: la peur devient trop intense, et ils ne peuvent pas accomplir la prière de la façon rapportée:

Dans ce cas, ils prient sur leurs montures, ou à pieds, vers la Qibla, ou dans n'importe quelle autre direction comme l'a dit Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui: «Si la peur devient plus intense que cela, alors qu'ils prient à terre en position debout ou sur leurs montures, en direction de la Qibla ou non»(Rapporté par Al Boukhari). Et ils peuvent se pencher pour simuler l'inclinaison et le soujoud. Aussi, qu'ils prient en marchant, en pilotant leur avion ou leur char, chacun en fonction de sa situation, comme cela serait le cas lors d'une bataille, d'un combat acharné ou autre et où ils ne pourraient pas prier correctement. La preuve de cela se trouve dans la parole d'Allah, Exalté Soit-Il:

{Mais si vous craignez (un grand danger), alors priez en marchant ou sur vos montures.} [Al Baqara 239]



Il prie dans un avion



Il prie dans un bateau



Il prie dans un char



## La facilité dans législation

Parmi les choses les plus importantes qui font que la charia Islamique se distingue, l'on trouve la générosité, la facilité, et la suppression de tout ce qui pourrait mener à une gêne. Et ceci est une règle générale dans la charia: «La difficulté amène la facilité»

